

# Analyser et suivre le DUERP

## (Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels)

NOUVEAU !

Le DUERP est obligatoire pour l'ensemble des entreprises du territoire. Il doit refléter la mise en œuvre de la démarche d'évaluation des risques dans l'entreprise, faire état de la réalité de l'exposition à des risques professionnels et rendre visible des axes de prévention. Comment CHSCT et CSE peuvent-ils s'appuyer sur cet outil pour contribuer à la démarche de prévention des risques professionnels ?

### Objectifs

- Comprendre la démarche de prévention des risques professionnels
- S'approprier le Document Unique d'Évaluation de Risques Professionnels
- Analyser les risques professionnels et les intégrer à votre DUERP

#### La prévention des risques : comment et pourquoi ?

Rappels des principes généraux de prévention des risques professionnels et des obligations légales.

Définitions utiles : danger, risque, exposition, évaluation.

#### Le DUERP, un outil au service de la prévention :

Le document unique : la démarche, les acteurs concernés, sa mise à jour  
Cas pratique sur la base de l'analyse de votre document unique d'entreprise et de documents de référence.

#### Rôles et actions des représentants du personnel dans l'évaluation des risques

Missions des IRP dans la prévention des risques

- Analyser les risques,
- Suivre l'évaluation
- Proposer des actions

La coordination avec les acteurs institutionnels.



1 jour



Consultant ergonomiste

Ce module peut s'inscrire aussi dans la formation renouvellement SSCT



1400 € nets

quel que soit le nombre de participants



200 € de remise pour les abonnés ALINÉA